

des résidents, c'est en Colombie-Britannique que le ratio est le moins élevé, soit 649, comparativement à une moyenne nationale de 745. L'Ontario, avec 698, est la seule autre province où le nombre de personnes par médecin est inférieur à la moyenne nationale.

Le tableau 5.1 indique également les tendances depuis 1964 pour ce qui est des effectifs et du nombre de personnes par médecin pour l'ensemble des médecins civils actifs et pour la catégorie des médecins sans les internes et les résidents. Dans chaque cas, les chiffres comprennent les médecins qui s'occupent d'administration, d'enseignement et de recherche dans le domaine médical, de même que les praticiens.

5.3.2 Rémunérations

En 1972, la rémunération brute moyenne des médecins autonomes touchant des honoraires s'élevait à \$59,325, ce qui représente une hausse de 4.4% par rapport à 1971. Le taux annuel moyen d'augmentation pour la période de 1962 à 1972 est de 8.5%. C'est l'Alberta qui a enregistré la rémunération brute moyenne la plus élevée en 1972, soit \$63,384. L'Ontario suivait de près avec \$62,462. Le Nouveau-Brunswick se situait près de la moyenne nationale avec \$59,075. Dans les autres provinces, la moyenne s'échelonnait entre \$58,470 (Manitoba) et \$50,068 (Île-du-Prince-Édouard). En général, au cours de la décennie 1962-72 la moyenne s'est établie à un niveau plus élevé à Terre-Neuve, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les provinces Maritimes. Toutefois, depuis 1971, la rémunération a augmenté rapidement au Québec et au Nouveau-Brunswick et s'est rapprochée de la moyenne nationale.

La rémunération nette des médecins, déduction faite des frais professionnels, a varié comparativement aux années précédentes du point de vue de la distribution géographique. La moyenne nette pour le Canada entier était de \$39,978 en 1972, ce qui représente une augmentation de 2.0% par rapport à 1971. Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont enregistré les moyennes provinciales les plus élevées, soit \$43,401 et \$43,012, suivies de l'Ontario avec \$40,968.

Cette hausse exceptionnelle et généralisée de la rémunération moyenne en 1971 par rapport à l'année précédente résulte surtout de l'établissement des régimes provinciaux d'assurance-maladie au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard à la fin de 1970 et au Nouveau-Brunswick en janvier 1971. Les effets ont été amplifiés du fait qu'auparavant cette forme d'assurance était relativement peu répandue dans ces provinces. Pour ces trois provinces réunies, les taux d'augmentation de la rémunération brute et nette moyenne en 1971 par rapport à l'année précédente ont été de 37.0% et 47.6% respectivement, tandis que les augmentations correspondantes pour le reste du pays durant la même période n'ont été que de 4.5% et 3.8%.

On n'avait pas enregistré de pareils écarts en 1972. Plusieurs provinces ont relevé leurs tarifs d'honoraires durant l'année, mais seulement dans une faible proportion, et de toute façon les effets n'ont pas été ressentis sur les 12 mois. D'autres facteurs, d'ampleur variable, ont influencé l'évolution des gains. Parmi les plus importants figure la variation du nombre de médecins praticiens par rapport à la population. De plus, on observe des variations dans la répartition des médecins selon la spécialité et le lieu géographique, dans la composition de la population et dans la demande de services de la part des malades.

5.4 Statistique de la santé

5.4.1 Dépenses publiques

Au cours des années terminées le 31 mars, de 1967 à 1973, les dépenses effectuées par tous les paliers d'administration publique en matière de santé ont presque triplé, passant de \$1,907 millions à \$5,462 millions. Si l'on tient compte de la croissance démographique, le montant des dépenses par habitant a grimpé de \$93 à \$222, soit une augmentation de 139%. On peut également mesurer les dépenses publiques en fonction des principaux indicateurs économiques; de ce point de vue, les dépenses annuelles des administrations publiques au chapitre de la santé entre 1967 et 1973 sont passées de 4.0% à 5.8% du revenu personnel et de 3.1% à 5.0% du produit national brut. Le tableau 5.2 donne les statistiques pertinentes.

La participation fédérale aux dépenses dans le domaine de la santé s'est accrue, passant de 27.4% en 1967-68 à 32.8% en 1972-73; par ailleurs, la part provinciale est tombée de 70.0% à 65.2% et la contribution municipale a varié de façon irrégulière.